

Conseil communal de Bulle

Séance du 12 décembre 2016

Murielle Guex, Présidente, salue l'Assemblée et ouvre la dernière séance de l'année à 19h30

Ordre du Jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2016
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n° 06-2016/2021 – Fixation du plafond en matière d'emprunt et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021 « Commission des finances »
6. Projet de budget 2017 « Commission des finances »
7. Propositions individuelles

1. Appel

Excusés :

Prévitali Daniel

Prévitali Lucien

Thévenaz Florent

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2016

Olivier Chablaix nous fait la remarque suite à sa réponse aux propositions individuelles que la famille Simon n'a pas créé l'Ecole Suisse de Ski. Le comité ainsi que la famille Simon ont créé des nouveaux téléskis et des canons à neige pour développer la station. L'Ecole Suisse de Ski a toujours été mené à bien par M. Willy Mermod et non par la famille Simon.

Michel Bornoze apporte les corrections suivantes : page 5, dans ses communications, le permis de construire a été fait à M. Leuba et non M. Rochat ; page 19, c'est « les chemins sont régis par des servitudes de passages ».

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2016 est accepté à l'unanimité.

3. Communications du bureau du Conseil

Murielle Guex : Pour les scrutateurs, veuillez agender les votations du 12 février 2017. Par contre, pour les élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, j'aimerais que

vous réserviez déjà 2 dates, soit les dimanches 30 avril et 21 mai prochain. Pour ce dépouillement, il est important que tous les membres du bureau soient présents, soit Mme la 1ere vice-présidente, M. le 2^{ème} vice-président, les scrutateurs, les suppléants et Mme la secrétaire. Je vous remercie d'avance.

Le prochain Conseil Communal est prévu à fin mars.

En ce qui concerne les rapports des Commissions, je remercie les rapporteurs pour l'élaboration des rapports et pour avoir respecté le délai. Mais comme vous l'avez constaté vous les avez reçus avec un peu de retard. Il y a eu un petit couac. On fera mieux la prochaine fois. Je suis désolée pour ce retard.

4. Communication de la Municipalité

Jean-Franco Paillard:

Vous allez, ce soir, adopter le budget 2017 et statuer sur le plafond d'emprunt et sur la limite de cautionnement.

La Commission des finances s'est réunies à plusieurs reprises et a pu bénéficier de l'analyse de notre Conseiller financier, je veux parler de M. Pierre Busset. Il est toujours agréable de pouvoir bénéficier de la vision d'un spécialiste qui officie sur plusieurs communes.

La fixation du plafond d'emprunt a été imposée pour la première fois lors de la législature de 2006 – 2011. Celui-ci avait été fixé à CHF 6'000'000.--. et ramené à CHF 4'700'000.- en 2011. Nous vous proposons ce soir de le porter à CHF 5'000'000.--. Le cautionnement quant à lui reste fixé à CHF 750'000.-. La Commission, dont le rapport vous sera présenté tout à l'heure, a compris que la Municipalité cherche aussi à ne pas mettre en péril les finances communales. Le plan d'investissement pour cette législature vous a également été transmis pour information et pour évaluer nos intentions. Je le rappelle, il s'agit d'intentions qui seront transmises cas échéant, par des préavis au Conseil communal, donc à vous toutes et tous, pour approbation.

Dans le 24 heures de samedi, vous avez pu lire que l'armée parachute une étude contre les éoliennes ! Sans crier gare, le DDPS déboule avec une carte d'exclusion et de restrictions des éoliennes. Le Conseil d'Etat vaudois est fâché par le procédé et par le timing. En effet, c'est sans préavis aux cantons concernés, que s'est déroulée la conférence de presse programmée par le Département de la défense et sous la conduite de M. Bruno Locher chef du Domaine espace et environnement au DDPS. Depuis près d'une année, nous sommes en relation avec M. Locher avec qui nous négocions déjà l'implantation du parc de la Grandsonnaz et plus spécialement des deux éoliennes, les 7 et 8 qui se trouvent à l'Est du Chasseron. Notre projet fait partie de ceux qui sont encore possible mais sous conditions. Enfin, il est bon que le canton

par le biais de Mme De Quattro, prenne les mesures pour l'avancement de ces dossiers qui sont toujours paralysés. Après les chauves-souris, le Grand Tétraz, l'alouette Lulu, voici les radars.

Avant de terminer, je voudrais remercier mes collègues pour le travail fourni et l'avancement des projets. Merci pour la collégialité qui règne et pour la bonne ambiance. Je remercie aussi toute l'équipe communale de l'administration aux travaux en passant par la forêt.

Je vous souhaite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers une bonne séance et mes vœux les meilleurs pour 2017. Je me réjouis également de vous retrouver au Grand-Hôtel pour la traditionnelle collation.

Fin de citation

Michel Borno :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En réponse à Mme Evelyne Chablaix lors du dernier Conseil, le petit chemin contournant le nord de la ferme de M. Daniel Gander aux Cluds a pour fonction, l'exploitation agricole marqué d'un pointillé sur les cartes et il peut au mieux donner la possibilité d'un passage à pieds. Aucune servitude pour une utilisation publique n'existe.

Concernant l'aménagement du territoire, nous avons volontairement temporisé la procédure en cette fin d'année 2016, d'une part pour connaître l'évolution des applications au niveau du Canton, suite à la réaction de certaines communes subissant les contraintes de la LATC, il faut admettre qu'aucune amélioration n'est constatée. D'autres parts, nous désirons aussi que les projets en suspens ou en cours se réalisent pour faire le point de notre situation des terrains à bâtir ou plutôt les possibilités d'obtenir encore des permis.

Début 2017, nous déposerons un dossier de zone réservée afin de déterminer une stratégie qui ne bloque pas totalement de nouvelles constructions. Nous devons faire des choix difficiles et la mise à l'enquête publique ne sera pas une formalité.

Je souhaite que 2017 apporte à chacun et à la Commune dans son ensemble des satisfactions par la réalisation de projets (la tour de la Grand'Vy par exemple). Je souhaite un hiver avec de la neige pour la bonne santé de l'activité touristique et tout ce qui en dépend, les remontées mécaniques en tête de liste.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal, administratif et technique et vous collègues de la Municipalité, ceux de l'ancienne et de la nouvelle législature.

Bonne fin d'année et bonnes fêtes à tous.

Fin de citation

Véronique Duvoisin :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je suis contente de vous annoncer que le sondage sur l'élimination des déchets a eu un très bon écho auprès de nos citoyens. En effet, sur environ 300 formulaires envoyés en « tout-ménage », 134 sont revenus en retour, soit environ 45%. A noter que le grand nombre de formulaires non-retournés viennent principalement des résidences secondaires. Grâce à ce sondage, nous constatons que la mini-déchetterie de Bullet est bien appréciée. Voici quelques chiffres :

- 46% l'utilisent 1 à 2 fois/semaine et 33% 2 fois par mois.
- Le confort sur place y est jugé bon à 60% et même excellent à 28%.
- La propreté est qualifiée de bonne à 63% et même excellente à 26%.

Concernant la déchetterie de la Combe-de-Ville :

- Les horaires sont jugés bons à 69% et suffisants à 20%. Un horaire prolongé en soirée ou le samedi après-midi est parfois souhaité, mais il n'y a pas de possibilité de décaler les horaires d'ouverture, vu que ces derniers sont calqués sur les horaires des entreprises. A noter aussi que l'élargissement des horaires de surveillance augmenterait inévitablement les coûts.
- L'accueil quant à lui est jugé bon à 59% et même excellent à 31%.
- La situation géographique par rapport au lieu de domicile est jugée satisfaisante pour plus de 80%.

Les suggestions qui reviennent le plus souvent concernant la gestion des déchets, sont :

- L'arrêt des containers à compost en hiver, que beaucoup regrettent. Ce point est à l'étude et sera réglé prochainement.
- La volonté d'avoir une collecte de gazon et de branches sur la commune de Bullet, surtout en période estivale. Nous allons étudier la mise à disposition d'une benne à compost de 10m³ uniquement pour le gazon de juin à octobre par exemple.
- Un ramassage des encombrants serait apprécié. Pour y remédier, nous pouvons instaurer officiellement un ramassage à la demande, sur rendez-vous, comme cela se fait déjà parfois.

Autre point important qui est ressorti du sondage, est la récupération des plastiques. Pour le moment, nous nous calquons sur la philosophie régionale, où le plastique n'est pas recyclé. Il faut trouver une solution durable qui n'existe pas encore. En effet, il y a une trentaine de plastique différent sur le marché, donc le recyclage est trop

complexe pour l'instant. Les entreprises qui ont essayé de se lancer dans son recyclage ont fait faillite dû principalement à la mauvaise qualité du tri. La filière actuelle, où les plastiques finissent à l'usine d'incinération Tridel est jugée écologiquement satisfaisante grâce à la revalorisation de l'énergie par le biais du chauffage urbain. Nous suivrons attentivement l'évolution et nous ne manquerons pas de vous tenir informés si une solution se dessine pour notre région.

Ce sondage a également montré que les personnes âgées se sentent parfois oubliées, car elles n'ont pas de moyen de locomotion pour se rendre à la mini-déchetterie. Nous ne voulons pas qu'elles se sentent délaissées, mais nous ne pouvons naturellement pas mettre des containers à chaque coin de rues. Nous remercions donc les personnes qui les entourent régulièrement de leur rendre également ce genre de service. Nous rappelons que la Commune propose toujours aux personnes en difficultés de se déplacer, que nous sommes à disposition pour leur apporter une aide.

Pour terminer, nous remercions la population d'y avoir répondu et pour leurs remarques constructives. Nous relevons la bonne utilisation des installations mises en place, ainsi que la compréhension de l'intérêt réciproque à collaborer avec la Commune de Sainte-Croix. Cela nous encourage à continuer dans la même voie. La démarche a été très appréciée et beaucoup nous ont remerciés de pouvoir donner leur avis.

Lors de la dernière séance, je vous avais fait part de mon intention d'aller visiter les déchetterie de Champagne et Tévenon. La nouvelle déchetterie de Champagne est un bon exemple, car ouverte depuis fin octobre. Cette dernière a coûté environ 700'000.-. Il s'agit donc d'un investissement conséquent si nous voulons aller plus loin, tout en sachant que le 80% de la population s'accommode de la distance qui nous sépare de la Combe-de-Ville et qu'on ne peut inscrire un tel coût au plan des investissements actuel.

Concernant la taxe forfaitaire, cette dernière couvre actuellement le 60% des coûts réels, ce qui n'est légalement pas suffisant. Nous sommes donc contraints de doubler cette taxe, si nous voulons couvrir le 80%, soit de passer de 100 à CHF 200.00/ménage. Les mesures compensatoires actuelles, soit la distribution gratuite de sacs poubelle, seront adaptées à la nouvelle taxe. Ce coût n'est pas si élevé si nous le comparons à Champagnes qui est de CHF 160.00/ménage sans aucune compensation, ni aucun point de collecte en dehors de la déchetterie.

Dernier point concernant les déchets, dès le 1^{er} janvier 2017, les sacs taxés STRID seront remplacés par les sacs « Trier c'est valoriser ». Les prix d'achats sont identiques et les sacs STRID peuvent être utilisés jusqu'à épuisement du stock. Toutes les informations sont disponibles sur notre site internet.

Côté école, le conseil d'établissement a été créé et nous avons la chance que l'unique candidat de Bulet, soit Ruedi Widmer, ait été brillamment élu. Nous le remercions pour son implication. Les parents formant ce conseil sont bien répartis sur le territoire de l'entente scolaire, vu qu'il s'agit de trois habitantes respectivement de Mauborget, Vuiteboeuf et l'Auberson, ainsi qu'un habitant de Sainte-Croix.

Concernant les forêts, nous venons de signer deux conventions de subventions 2016-2019, à hauteur de CHF 175'000.00 pour les soins aux jeunes peuplements, ainsi que CHF 20'399.- pour les pâturages boisés.

Et enfin, concernant le tourisme, un MasterPlan est actuellement en cours de réalisation dans lequel doivent figurer les remontées mécaniques existantes, futures ou à éliminer, ainsi que toutes les infrastructures été/hiver et les projets souhaités pour le futur, horizon 15 à 20 ans. Demandé par le SPECo (Service de la Promotion et du Commerce) ce document est requis pour les demandes futures de cofinancement LADE (Appui au développement économique) et LPR (Loi fédérale sur la politique Régionale).

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année

Fin de citation.

Serge Gander

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En réponse à l'interpellation de M. Marcel Champod par rapport aux églantiers qui se trouvent aux abords du chemin à la Lisette sur le pâturage des Cluds, il faut savoir que cette parcelle fait partie du Réseau Ecologique, donc il dépend directement du service de l'agriculture. Des contrôles sont effectués en début de saison et c'est la biologiste responsable qui prendra la décision de ce qu'il est possible de faire. Quant au tourniquet en question, la clôture ayant été déplacée, il n'y a plus de raison d'être.

En ce qui concerne mes dicastères, rien de spécial à signaler en cette fin d'année, si ce n'est l'achat d'une remorque utilisée notamment pour le transport de la neige et des plaquettes de bois. Le remplacement de l'ancienne devenait un besoin urgent.

Par contre, en consultant le plan d'investissement pour la législature 2016-2021, vous avez pu constater que les objets ne manquent pas ! Il est clair que ce sont là des projets, des vœux, et que si certains seront obligatoirement réalisés, comme le toit du chalet des Avattes ou le remplacement du chauffage de la Grande Salle, d'autres ne se feront que si l'état des finances communales le permettent.

Je pense personnellement que vu l'état actuel de la situation économique suisse et

régionale, il faudra rester vigilants et tirer tous à la même corde.

J'en termine en remerciant mes collègues de la Municipalité pour la bonne entente qui règne au sein de nos débats.

Je vous remercie vous tous, membres du Conseil, employées et employés communaux, qui, tout au long de l'année, œuvrez pour le bien de notre village.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, de belles fêtes de fin d'années et une belle soirée.

Fin de citation

Daniel Oguey :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Concernant les routes, les factures de la maison Camandona sont arrivées pour les travaux liés au budget de fonctionnement. Il n'y a pas eu de mauvaises surprises quant aux prix indiqués. Le budget devrait donc être tenu. Par contre, nous n'avons pas encore celles pour les travaux de la route du Château et la route de Mauborget (préavis 42-2016 et 29-2014).

En ce qui concerne l'éclairage, trois lampadaires LED avaient été acquis début 2015 auprès d'une entreprise jurassienne et installés en test au quartier du Quarpillet. A mi-novembre, deux se sont éteints (coupure de courant - gros coup de vent). J'ai contacté l'entreprise qui doit changer sous garantie ces deux lampadaires et j'espère que cela sera fait la semaine prochaine !

Je travaille aussi à la refonte de plusieurs règlements et notamment le règlement général de police, celui de l'eau, celui des eaux usées et enfin celui du cimetière. Une fois finalisés et validés par le canton, ces projets seront soumis à votre approbation.

Merci de votre attention et joyeuses fêtes de fin d'année à tous.

Fin de citation.

5. Préavis n° 06-2016/2021 – Fixation du plafond en matière d'emprunt et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021 « Commission des finances »

La Présidente nous demande de bien vouloir corriger les conclusions du préavis Municipal, il s'agit de Frs. 5'000'000.- et non de Frs. 5'500'000.-.

Elle donne la parole à Mme Anna-Rita Pétermann de la Commission des finances pour la lecture du rapport du préavis n° 06-2016/2021 :

RAPPORT
AU CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

de la Commission des finances chargée de l'examen du préavis municipal

No 06-2016-2021 concernant :

Fixation du plafond en matière d'emprunt et de risques pour cautionnements
pour la législature 2016-2021

Rapporteur : Anna-Rita Pétermann

Membres : Fanny Tinguely

Patrick Aubort

Olivier Chablaix

Marcel Champod

Alexandre Genoud

Louis Thévenaz

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie à la Salle Bertha Bonnet les lundis 21 novembre et 28 novembre 2016, afin de se prononcer sur le projet susmentionné.

Nous tenons à remercier Monsieur Jean-Franco Paillard, Syndic, pour les renseignements fournis lors des deux séances, ainsi que Monsieur Pierre Busset pour les renseignements fournis lors de la 2^{ème} séance.

Il est important de préciser que nous votons le plafond d'emprunt et le cautionnement maximum de notre commune, afin de ne pas avoir besoin de l'approbation du Conseil d'Etat pour chaque investissement et ce, pour toute la législature, soit jusqu'au 30 juin 2021.

La Municipalité doit proposer une planification financière pour la période ci-dessus. Les investissements et les priorités pourront aussi changer en fonction de l'évolution de la situation. Il est important de rappeler que chaque nouveau projet devra faire l'objet d'un préavis et être présenté au Conseil.

Il faut également relever que le mode de calcul de la péréquation financière va être revu en 2019, mais pour l'heure, il est impossible de connaître les conséquences que cela aura pour notre commune.

La Commission est d'accord avec la Municipalité de fixer le plafond d'emprunt à CHF 5'000'000.--. Celui-ci peut paraître élevé, mais il a été calculé largement afin de ne pas devoir l'augmenter en cours de législature. En effet, dans un tel cas, il y aurait lieu d'obtenir l'autorisation du Conseil d'Etat, ce qui engendrait une procédure très lourde pour la Commune.

Pour ce qui est du plafond des risques de cautionnements, la commission est également du même avis que la Municipalité, soit de fixer celui-ci à CHF 750'000.--. Actuellement, le montant des cautionnements se monte à CHF 122'700.--. Toutefois, la Municipalité sait d'ores et déjà qu'elle sera amenée à cautionner pour l'eau (ACRG). Il faut tenir compte également qu'elle pourrait être sollicitée pour un éventuel cautionnement d'infrastructures intercommunales.

A titre indicatif, nous vous faisons part des chiffres de 2006, à savoir :

Plafond d'emprunt : CHF 6'000'000.--

Plafond de risques de cautionnements : CHF 750'000.--.

Comme vous pouvez le constater, le plafond d'emprunt a été diminué pour la nouvelle législature.

Il est bien clair que le but n'est pas d'endetter la Commune à son maximum, mais il est judicieux d'analyser chaque investissement et d'évaluer la plus-value que celui-ci peut apporter à notre Commune.

Exemple : remettre en ordre un bien communal devenu défectueux fait partie d'un plan d'investissement. Certes, cela augmenterait les emprunts mais revaloriserait les biens communaux !

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLEZ

- vu le préavis de la Municipalité **No 06 - 2016-2021** concernant la fixation du plafond en matière d'emprunt et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021
- entendu le rapport de la commission chargée d'examiner ledit préavis
- considérant que cet objet a régulièrement été porté à l'ordre du jour

d é c i d e :

de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2016-2021 :

1. plafond d'emprunt : **CHF 5'000'000.--**;
2. d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant ci-dessus, sous forme d'emprunts à moyen et long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune;
3. plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties : **CHF 750'000.--**.

Y a-t-il des questions ?

Rudolph Widmer : Comment se fait-il qu'il y a autant de différence entre 2006 et 2016 ?

Jean-Franco Paillard : L'année 2006 était une de nos première fois pour la fixation du plafond d'emprunt et nous étions partis à CHF 6'000'000.-. En 2011, nous nous sommes demandés ce que nous avons besoin. Actuellement, nous avons arrondi la fixation de 4'700'000.- à 5'000'000.-.

Plus de questions. On passe au vote.

Le préavis n° 06-2016/2021 – Fixation du plafond en matière d'emprunt et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021 « Commission des finances » est accepté à l'unanimité (28 : oui/ 0 : non/ 0 : abstention).

2. Projet de budget 2017 – « Commission des finances »

Murielle Guex passe les comptes du budget 2017 en revue.

Y a-t-il des questions ?

Bob Pétermann : Au compte 433.3139 véhicules des travaux, carburants et lubrifiants, comment se fait-il que les comptes se montaient à environ CHF 18'000.- en 2015 et le budget a été fixé à CHF 30'000.- en 2016 ? Je trouve que la différence est assez conséquente !

Jean-Franco Paillard : Nous avons mis CHF 30'000.- en 2016 mais avons trop planifié, nous avons donc diminué à CHF 25'000.- pour l'année 2017. Nous pouvons avoir du carburant à meilleurs prix et tout dépend de l'hiver également. Je pense que nos dépenses sont entre CHF 20'000.- et CHF 25'000.- pour le carburant et lubrifiant de nos véhicules, nous avons fait une diminution pour 2017.

Murielle Guex demande au rapporteur de la commission des finances de venir lire son rapport.

RAPPORT

Au Conseil communal de Bullet
de la Commission des finances chargée de l'examen du projet de budget 2017

Rapporteur : Olivier Chablaix

Membres : Anna-Rita Pétermann
Fanny Tinguely
Patrick Aubort
Marcel Champod
Alexandre Genoud
Louis Thévenaz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie les lundis 21 novembre et 28 novembre dernier afin de se déterminer sur le projet de budget 2017. Nous remercions, pour leurs explications et compléments d'informations, M. Jean-Franco Paillard, syndic, présent aux 2 séances, ainsi que M. Pierre Busset, Conseiller financier, Mme Marisa Leuba, boursière, et les membres de la Municipalité (manquait Daniel Oguey), présents à notre 2ème séance.

M. Busset, nous a fait part entre autre du calcul de la péréquation pour le budget 2017, ainsi que les incidences pour notre commune. Nous avons également pris note que le calcul de la péréquation va être revu pour 2019.

SITUATION GENERALE

Le budget 2017 présente un total de charges de CHF 4'133'780.- pour des revenus de CHF 4'028'810.-, soit un excédent de charges de CHF 104'970.--.

Total amortissement CHF 268'000.--.

La marge d'autofinancement (résultat avant amortissements et mouvements de réserves) est de CHF 163'000.--.

D'autre part, il faut souligner que par chance les taux d'intérêts ont toujours été discutés à la baisse, ce qui rend notre situation assez bonne.

Le déficit 2017 représente une augmentation de la perte de CHF 20'000.-- par rapport au budget 2016, et de CHF 80'000.-- par rapport aux comptes 2015. La perte est donc toujours en augmentation, nous devons donc rester prudents.

QUESTIONS LIEES AUX COMPTES

Compte 100 Autorités : Les comptes ont été adaptés suite aux votations du dernier conseil.

Compte 130 Personnel : L'augmentation est liée à l'application de la nouvelle grille des salaires.

Compte : 210.4040	Droits de mutation	CHF 33'532.70
Compte : 210.4050	Impôt sur successions	CHF 128'546.60
Compte : 210.4411	Part. gains Immobiliers	<u>CHF 37'771.15</u>
Total	à 50% arrondi	CHF 99'900.-
Compte : 210.4006	Impôt des frontaliers	CHF 49'622.30
	à 30% arrondi	<u>CHF 14'900.-</u>
		CHF 114'800.-

Le montant de la facture sociale du canton est réparti entre toutes les communes selon la population :

Bullet 606 habitants
Points écartés à répartir : 15.52
Valeur du point CHF 15'530.- arrondi CHF 241'000.-

Montant total **Compte 720.3515 Part facture sociale** CHF 355'800.-
=====

Compte 220 Service financier :

Dans ce décompte, il faut aussi prendre en compte l'alimentation de la péréquation directe **Compte 220.35.24** CHF 288'600.-
=====

TOTAL DE LA PEREQUATION BUDGETEE POUR LA COMMUNE CHF **693'200.-**
=====

Il faut déduire le remboursement de la péréquation :

Par rapport à la population	CHF 60'000.-	
Solidarité	<u>CHF 218'100.-</u>	
Compte : 220.4523	compte péréquation	CHF 278'100.-
Compte : 220.4527	péréquation sur route	CHF 149'100.-
Compte : 220.4528	péréquation pour forêt	<u>CHF 34'800.-</u>
Total remboursé		<u>CHF 462'000.-</u>

Part de la péréquation budgétée à la charge communale CHF **231'200.-**
=====

REMARQUE FINALE

La baisse du taux hypothécaire ainsi que le calcul de la péréquation sont des éléments indispensables pour une analyse du budget. Néanmoins, nous sommes une petite commune et il est important de rester modestes avec notre gestion.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide d'approuver le budget 2017 tel que présenté.

Pas de questions, nous passons au vote.

Le Projet de budget 2017 « Commission des finances » est accepté à l'unanimité (28 : oui/ 0 : non/ 0 : abstention).

3. Propositions individuelles

Christophe Leuba : Dans la brochure du programme de législature 2016-2021/ plan d'investissement que vous nous avez remis lors du dernier envoi, il y a une information pour le Centre Nordique pour une valeur de CHF 100'000.- en 2019, en quoi consiste ce Centre ? Est-ce un Centre sportif, un Centre nordique ? Est-ce qu'il y a un terrain ?

Michel Bornoz : C'est un projet du G.S.F.R qui remplacerait le Centre qu'il y a actuellement sous le restaurant des Planets. Il y avait tout d'abord un projet ou plutôt un avant-projet de Centre nordique couplé avec une halle équestre qui se trouverait sur du terrain communal en face de la maison Bertschinger aux Cluds. Mais il s'avère que personne n'étant motivé pour le financement de la halle équestre, le G.S.F.R est revenu à leur projet très bien étoffé d'un Centre nordique. Il y a eu plusieurs échanges de courriers avec Maître Bugnon, qui représente le Château de Corcelles et qui possède la colonie de Grandson. Il s'avère qu'il y a un terrain à l'Est de la Colonie de Grandson qui permettrait de faire le Centre nordique. Et cela éviterait de faire une procédure de dézonage.

Marcel Champod : Je remercie Serge Gander pour les réponses sur les églantiers du chemin à la Lisette mais je pense qu'au lieu de déplacer la clôture, nous pourrions déplacer le tourniquet car les piétons doivent marcher sur le fil ou enlever la poignée. J'ai une autre question concernant les éoliennes vu que, suite aux votations fédérales, sur le nucléaire, il y aura également une nouvelles votation l'année prochaine, est-ce que nous avons l'obligation de continuer avec ce projet ou n'aurions pas meilleur temps d'attendre de voir ce qui va se passer par le futur ?

Jean-Franco Paillard : Nous sommes rémunérés chaque année pour travailler ce dossier. Les vacations de la Municipalité sont amplement financées, nous suivons le dossier et sommes porteurs de ce projet pour la région et avons eu des séances pour le développement d'étude pour voir si les éoliennes 7 et 8 seraient susceptibles de gêner l'armée ainsi que la Commune de Bulle car nous sommes propriétaires de ce terrain. La part financière est très importante. La Commune reçoit CHF 4'500.- par année pour bloquer ces terrains par rapport à ces engins.

Evelyne Chablaix : Où va être placé la benne à gazon de la mini-déchetterie ?

Véronique Duvoisin : C'est actuellement en cours d'étude, nous n'avons pas encore pris de décision et pas encore d'étudier d'endroits. Nous avons pris note des remarques suite aux sondages mais rien n'a encore été décidé.

La Présidente : En arrivant en fin d'année, c'est le moment des cadeaux de Noël. Et bien notre Conseil en a aussi reçu un. J'ai eu le privilège et le bonheur de recevoir, d'un habitant de Bullet, cette magnifique cloche ainsi que le sceau du Président du Conseil. Elle daterait de la première séance du Conseil Communal de 1890 et, selon l'histoire, elle ce serait perdue dans les années 70. Elle a été retrouvée et je dois dire que j'ai été très touchée que cette personne m'ait choisie pour la restituer à notre Commune. Je souhaiterais que la Municipalité lui trouve une place d'honneur avec éventuellement d'autres reliques communales.

Nous arrivons au terme de ces six premiers mois de cette législature pour les nouveaux Conseillers, j'espère que vous avez déjà pu vous faire une petite idée du fonctionnement de notre Commune et que vous ne manquerez pas pour les mois à venir d'acquérir de nouvelles connaissances.

Je voudrais également remercier l'ensemble du personnel communal qui œuvre pour le bien de notre commune ainsi que chacune et chacun pour son engagement dans l'intérêt collectif.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année à vous et à vos proches et mes meilleurs vœux pour 2017.

N'oubliez pas que nous sommes attendus au grand hôtel des Rasses pour une collation.

Séance levée à 20h30

Au nom du Conseil communal

La Présidente

La Secrétaire

Murielle Guex

Fanny Tinguely